

## DELEGATION DE SIGNATURE

### **La Présidente directrice générale de l'Agence nationale de la recherche,**

*Vu le décret n° 2006-963 du 1<sup>er</sup> août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;*

*Vu le décret du Président de la République en date du 8 juillet 2024 nommant Madame Claire GIRY en tant que Présidente Directrice Générale de l'Agence nationale de la recherche ;*

*Vu le contrat en date du 05 janvier 2015 portant nomination de Madame Inès ALTERIO en qualité de Chargé d'action scientifique au sein du département Environnements, écosystèmes, ressources biologiques de l'Agence Nationale de la Recherche ;*

*Vu le contrat en date du 17 avril 2017 portant nomination de Madame Inès ALTERIO en qualité de Chargé de projet scientifique au sein du département Environnements, écosystèmes, ressources biologiques de l'Agence Nationale de la Recherche ;*

*Vu l'avenant au contrat en date du 04 septembre 2024 portant nomination de Madame Inès ALTERIO en qualité d'adjointe à la responsable de département Environnements, écosystèmes, ressources biologiques de l'Agence nationale de la recherche ;*

### **Décide :**

**Article 1 :** Délégation est donnée à Madame Inès ALTERIO, adjointe à la responsable de département Environnements, écosystèmes, ressources biologiques de l'Agence Nationale de la Recherche, à l'effet de signer au nom de la responsable de département environnements, écosystèmes, ressources biologiques de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Tout type d'ordre de mission ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport pour les agents et les personnalités extérieures intervenant pour le département environnements, écosystèmes, ressources biologiques au sein de la Direction des opérations scientifiques ;
- Les autorisations données à titre exceptionnel de prise en charge des frais occasionnés par les déplacements des agents et des personnalités extérieures intervenant pour le département Environnements, écosystèmes, ressources biologiques au sein de la Direction des opérations scientifiques dans les conditions fixées par la délibération sur les frais d'hébergement, de déplacements et de restauration pris en charge par l'ANR, dans les conditions fixées par la politique voyage.

**Article 2 :** Cette délégation est applicable à compter du 22 janvier 2025.

Paris, le 22 janvier 2025

La Présidente directrice générale,

Claire GIRY